

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2020-54

Votée le 21 septembre 2020

OBJET : Maintien du taux de taxe
d'aménagement.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-5 et L.331-14,

Vu la délibération n°2011-39 du 26 septembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 3%,

Vu les délibérations n°2014-78 du 17 septembre 2014 et n°2017-49 du 20 septembre 2017, maintenant le taux de la taxe d'aménagement à 3 %,

Considérant que la dernière délibération avait une durée de validité de 3 ans,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de maintenir à 3 % le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2021.

La présente délibération est valable pour une période d'un an, elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si aucune nouvelle délibération n'a été adoptée avant le 30 novembre.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020 - 55
Votée le 21 septembre 2020
OBJET : Exonération de taxe
d'aménagement en faveur de
l'ODHAC pour la construction de 7
pavillons rue Jean Ferrat.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.331-9 et R.331-4, relatifs l'exonération de taxe d'aménagement au profit des logements sociaux,

Vu le permis de construire n°08702119D0018 déposé en Mairie le 20 décembre 2019,

Vu l'arrêté accordant le permis de construire en date du 25 mars 2020,

Le Maire propose à l'assemblée délibérante que l'ODHAC bénéficie d'une exonération de taxe d'aménagement pour la construction de 7 pavillons rue Jean Ferrat,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'exonérer l'ODHAC du versement de la taxe d'aménagement à l'occasion de la construction de 7 pavillons rue Jean Ferrat.

VOTE ☞ **POUR :** 23

☞ **CONTRE :** -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-56
Votée le 21 septembre 2020
OBJET : Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Crédit Agricole pour le distributeur automatique de billets.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Vu la délibération n°2009-61 du 28 septembre 2009 autorisant le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Crédit Agricole pour le distributeur automatique de billets,

Considérant que la convention initiale qui date de 2009, doit être renouvelée,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest pour le distributeur automatique de billets.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2020-57
Votée le 21 septembre 2020
OBJET : Création d'un poste d'adjoint
technique territorial pour le recrutement
du responsable du restaurant scolaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu la délibération n°2020-09 du 19 février 2020 portant créations de postes pour le recrutement du responsable du restaurant scolaire,

Considérant que le candidat retenu est titulaire du grade d'adjoint technique territorial,

DECIDE

Article 1 : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de créer, à compter du 1^{er} octobre 2020, un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour occuper les fonctions de responsable du restaurant scolaire.

Article 2 : De supprimer à compter du 1^{er} octobre 2020, les postes créés par délibération n°2020-09 du 19 février 2020, à savoir :

- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
- Agent de maîtrise.

Article 3 : Dit que le tableau des effectifs est modifié comme suit :

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS	DONT TEMPS NON COMPLET
Direction	DGS des communes de + de 2 000 habitants	A	1	0
Administrative	Attaché principal	A	1	0
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	
Administrative	Adjoint Administratif	C	2	1
Technique	Technicien	B	1	0
Technique	Agent de maitrise principal	C	2	0
Technique	Agent de maitrise	C	1	
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	0
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	7	1
Technique	Adjoint technique	C	6	1
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	2	1
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Animation	Adjoint d'animation	C	2	2

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Commune.

VOTE ☞ **POUR :** 23
☞ **CONTRE :** -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2020-58
Votée le 21 septembre 2020
OBJET : Création d'un poste d'adjoint
technique territorial principal de 1^{ère}
classe suite à avancement de grade.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Considérant la possibilité d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour un agent actuellement adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

DECIDE

Article 1 : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de créer, à compter du 1^{er} novembre 2020, un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à avancement de grade.

Article 2 : De supprimer à compter du 1^{er} novembre 2020, le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Article 3 : Dit que le tableau des effectifs est modifié comme suit :

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS	DONT TEMPS NON COMPLET
Direction	DGS des communes de + de 2 000 habitants	A	1	0
Administrative	Attaché principal	A	1	0
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	
Administrative	Adjoint Administratif	C	2	1
Technique	Technicien	B	1	0
Technique	Agent de maitrise principal	C	2	0
Technique	Agent de maitrise	C	1	
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	0
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	6	1
Technique	Adjoint technique	C	6	1
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	2	1
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Animation	Adjoint d'animation	C	2	2

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Commune.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020

LE MAIRE,


Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2020-59
Votée le 21 septembre 2020
OBJET : Cession de la parcelle
cadastrée AM 86.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Vu la demande de Monsieur et Madame DOUIEB d'acquérir la parcelle cadastrée AM 86, sise impasse Marcel Aymé d'une superficie de 794 m², mitoyenne de la parcelle AM 85, dont ils sont propriétaires,

Considérant que la parcelle cadastrée AM 86 de par sa localisation et sa taille a peu d'intérêt pour la Commune, et sachant que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de bornage et de notaire afférents à cette cession,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 17 juillet 2020, estimant le prix du m² à 2,5 €,

Considérant le montant des frais de viabilisation (assainissement et eau potable notamment) à la charge du demandeur, il est proposé au Conseil municipal de fixer le prix à 0,75 € du m², soit 595,50 €.

DÉCIDE :

Article premier: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de céder la parcelle cadastrée AM 86 d'une superficie de 794 m² à Monsieur et Madame DOUIEB au tarif de 0,75 € du m², soit 595,50 €.

Article second: autorise le Maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

Article troisième dit que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge du demandeur (bornage et actes notariés).

VOTE ☞ POUR :
☞ CONTRE :

23
REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020
LE MAIRE,
Maurice LEBOUTET

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

25 SEP. 2020

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2020-60
Votée le 21 septembre 2020
OBJET : Approbation de l'avant-projet
définitif pour les travaux d'aménagement
de la rue Jean Ferrat.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Considérant la construction de 7 logements ODHAC, impasse du Tuquet,

Considérant la nécessité de créer une voie pour desservir ces logements et aménager des places de stationnement,

Considérant que la Commune est également propriétaire des terrains attenants, notamment le parking de la gare,

Considérant que la création d'une voie entre ces deux espaces et un cheminement piétonnier pourrait désengorger l'impasse du Tuquet notamment en période scolaire,

Considérant que ce projet permettrait l'aménagement de places de stationnement pour les écoles,

Vu la délibération n°2019-47 du 23 septembre 2019 portant approbation de l'avant-projet sommaire,

Vu l'avant-projet définitif présenté par le Cabinet DUARTE,

DÉCIDE

Article premier: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avant-projet définitif relatif aux travaux d'aménagement de la rue Jean Ferrat (maîtrise d'œuvre comprise, et frais divers inclus) d'un montant de :

€827 503,05 EUROS H.T.

€SOIT 993 003,66 EUROS T.T.C.

Article second : Autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir, et à lancer les marchés.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020

LE MAIRE,


Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-62
Votée le 21 septembre 2020
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour l'éclairage
public de la rue Jean Ferrat.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'aménager la rue Jean Ferrat,

Vu la délibération n°2020-60 portant approbation de l'avant-projet définitif pour l'aménagement de la rue Jean Ferrat,

Vu le devis établi par la société BATIFOIX,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux d'éclairage public de la rue Jean Ferrat dont le montant s'élève à :

€ 28 265,00 EUROS H.T.

€ SOIT 33 918,00 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020
LE MAIRE,

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 25 SEP. 2020



Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-63
Votée le 21 septembre 2020
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour les travaux
d'aménagement de l'allée des Tilleuls.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'aménager l'allée des Tilleuls,

Vu le devis établi par l'entreprise EUROVIA,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux d'aménagement allée des Tilleuls dont le montant s'élève à :

↳ 13 226,00 EUROS H.T.

↳ SOIT 15 871,20 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020
LE MAIRE,


Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-64
Votée le 21 septembre 2020
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour les travaux de
construction de vestiaires et d'un local de
convivialité au stade.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'agrandir et de mettre aux normes les vestiaires du stade,

Vu la délibération n°2019-48 autorisant le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC pour la réhabilitation et l'extension des vestiaires du stade,

Vu la délibération n°2020-61 portant approbation de l'étude technique détaillée établie par l'ATEC,

Vu l'étude technique détaillée établie par l'ATEC,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de construction de vestiaires et d'un local de convivialité au stade pour un montant de :

↳ 661 806,00 EUROS H.T.

↳ SOIT 794 167,00 EUROS T.T.C.

VOTE ✎ POUR : 23
 ✎ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-65
Votée le 21 septembre 2020
OBJET : Demande de subvention au
Syndicat Energies Haute-Vienne pour
l'éclairage public de la rue Jean Ferrat.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'aménager la rue Jean Ferrat,

Vu la délibération n°2020-60 portant approbation de l'avant-projet définitif pour l'aménagement de la rue Jean Ferrat,

Vu le devis établi par la société BATIFOIX,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Syndicat Energies Haute-Vienne en vue de financer les travaux d'éclairage public de la rue Jean Ferrat dont le montant s'élève à :

↳ 28 265,00 EUROS H.T.

↳ SOIT 33 918,00 EUROS T.T.C.



VOTE ↳ POUR : 23

 ↳ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 25-09-2020

Publication le : 25-09-2020

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-66
Votée le 21 septembre 2020
OBJET : Attribution des subventions aux
associations communales.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Suite à la réunion de la Commission communale "Vie associative" du 7 juillet 2020,

Vu le budget primitif 2020,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes au titre de l'année 2020:

	Libellé	REALISATIONS 2019	PROPOSITIONS 2020
Article 6574	A.C. DE CHASSE	350,00 €	350,00 €
	AMICALE LAIQUE	1 550,00 €	1 550,00 €
	ARTS ET CULTURE	700,00 €	700,00 €
	A.S.A.B.C	1 650,00 €	1 650,00 €
	PETANQUE	400,00 €	400,00 €
	CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	450,00 €	450,00 €
	CYCLO-CLUB	360,00 €	360,00 €
	KUNG-FU	550,00 €	550,00 €
	PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	50,00 €
	RENCONTRES CREATIVES	1 000,00 €	1 000,00 €
	CONCILIATEURS DE JUSTICE	65,00€	65,00 €
	TOTAL	7 125,00 €	7 125,00 €

Un crédit suffisant pour financer la dépense est ouvert à l'article 6574 du B.P.2020.
Les associations communales non mentionnées n'ont pas souhaité bénéficier de la subvention communale.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020

LE MAIRE,


Maurice LEBOUTET

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le

25 SEP. 2020



**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2020-67

Votée le 21 septembre 2020

**OBJET : Composition du conseil d'administration
du Centre Communal d'Action Sociale.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Vu la délibération n°2020-16 en date du 3 juin 2020 relative à la constitution des commissions communales,

Considérant que pour le CCAS, il a été fait mention dans la délibération du nom de la vice-présidente,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que l'élection du vice-président doit se faire lors de la réunion des membres du conseil d'administration du CCAS,

Vu le courrier de la Préfecture de la Haute-Vienne en date du 28 août 2020 demandant de régulariser cette situation,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé comme suit :

- Maurice LEBOUTET,
- Caroline DUTHU-FILLOUX,
- Isabelle MONTAGNE,
- Pierre-Bernard PETITCOLIN,
- Alexandra MALISSEN.

VOTE ☞ **POUR** : 23

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020



**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2020-68

Votée le 21 septembre 2020

OBJET : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – Exercice de consommation 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil municipal donne acte au Maire de la présentation faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif concernant l'exercice de consommation 2019.

VOTE ☞ **POUR :**

☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 25-09-2020

Publication le : 25-09-2020

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2020-69
Votée le 21 septembre 2020
OBJET : Modification des statuts du
Conservatoire Intercommunal de l'Ouest
de Limoges.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-19 du 20 juillet 2020 du Comité syndical du CIOL modifiant les statuts,

Considérant la nécessité de réviser les statuts,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts (ci-annexés) du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges.

VOTE ☞ **POUR** : 23

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-70
Votée le 21 septembre 2020
**OBJET : Convention de partenariat
avec la Communauté de communes du
Val de Vienne pour la commande
groupée d'équipements de protection
sanitaire – COVID 19**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213 du 23 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Val de Vienne,

Vu le projet de convention de partenariat à intervenir avec la Communauté de communes pour une commande groupée d'équipements de protection sanitaire,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Communauté de communes du Val de Vienne pour l'achat d'équipements de protection sanitaire et signer tous documents se rapportant à cette opération.

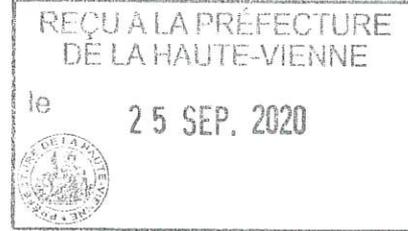
VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-71
Votée le 21 septembre 2020
**OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour la création
d'une aire de jeux et d'un terrain
multisports rue Jean Ferrat.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'aménager la rue Jean Ferrat,

Vu la délibération n°2020-60 portant approbation de l'avant-projet définitif pour l'aménagement de la rue Jean Ferrat,

Vu l'estimation du Cabinet Duarte,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer la création d'une aire de jeux et d'un terrain multisports rue Jean Ferrat dont le montant s'élève à :

€ 88 101,95 EUROS H.T.

€ SOIT 105 722,34 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

(H.-V.)

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-72
Votée le 21 septembre 2020
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour la réfection
d'une partie de la façade de l'école
élémentaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de rafraichir une partie de la façade de l'école élémentaire,

Vu le devis établi par l'entreprise ABLM Peinture,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer la réfection d'une partie de la façade de l'école élémentaire dont le montant s'élève à :

9 931,79 EUROS H.T.

↳ SOIT 11 918,15 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-73

Votée le 21 septembre 2020

OBJET : Demande de subvention à l'Etat
dans le cadre de la Dotation d'Equipe-
ment des Territoires Ruraux pour la réfection
d'une partie de la façade de l'école
élémentaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de rafraichir une partie de la façade de l'école élémentaire,

Vu le devis établi par l'entreprise ABLM Peinture,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux en vue de financer la réfection d'une partie de la façade de l'école élémentaire dont le montant s'élève à :

€ 9 931,79 EUROS H.T.

€ SOIT 11 918,15 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2020-74
Votée le 21 septembre 2020
**OBJET : Demande de subvention à la
Caisse d'Allocations Familiales pour la
création d'une aire de jeux et d'un terrain
multisports rue Jean Ferrat.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'aménager la rue Jean Ferrat,

Vu la délibération n°2020-60 portant approbation de l'avant-projet définitif pour l'aménagement de la rue Jean Ferrat,

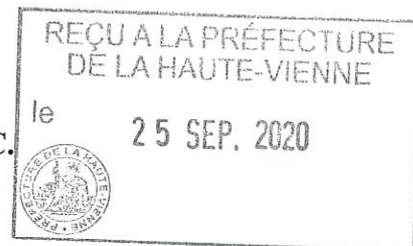
Vu l'estimation du Cabinet Duarte,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer la création d'une aire de jeux et d'un terrain multisports rue Jean Ferrat dont le montant s'élève à :

€ 88 101,95 EUROS H.T.

€ SOIT 105 722,34 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-75

Votée le 21 septembre 2020

OBJET : Transfert de l'exercice de la
compétence Infrastructure(s) de charge
pour véhicules électriques et hybrides
rechargeables au Syndicat Energies
Haute-Vienne.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

LE CONSEIL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du Syndicat Energie Haute Vienne (SEHV) et notamment l'article 3.3 habilitant le SEHV à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Vu la délibération du Comité syndical du SEHV en date 16 octobre 2019 portant sur le transfert et les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques »,

Considérant que le SEHV engage un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Considérant les modalités de transfert de compétences prévues à l'article 5.2 des statuts du SEHV,

Considérant que la Commune se porte candidate à l'implantation de bornes de recharge.

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré :

- Décide du transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au Syndicat Energie Haute Vienne pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du Syndicat Energie Haute Vienne dans sa délibération du 16 octobre 2019.
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- S'engage à accorder pendant deux années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.
- S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à la prise en charge de l'investissement pour une borne normale.

VOTE ☞ **POUR :** 23
☞ **CONTRE :** -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25-09-2020
Publication le : 25-09-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 septembre 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

